

--	--

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL

N° 2017/O1/026

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE « FRONT NATIONAL »

OBJET : Développement du Nautisme et de la Plaisance

Monsieur le président,

Avec ses 1000 Km de côtes, la Corse bénéficie d'une situation et d'une ouverture maritime exceptionnelles en Méditerranée.

Les paysages côtiers et marins, la qualité des eaux, le climat, sont autant d'atouts pour que le nautisme et la plaisance deviennent des atouts économiques majeurs.

La Corse possède 18 ports de plaisances et quelques mouillages organisés pour un total d'environ 7000 places, avec seulement 2400 places réservées aux bateaux de passage.

Ces chiffres sont très insuffisants par rapport à la demande locale et à la demande plaisancière.

En comparaison, la ville de Marseille possède 6 ports de plaisances pour un total de 7000 places environ et le Grau du Roi, commune de 8500 habitants, bénéficie d'un port de plaisance de 4600 places, Port Camargue, qui en fait le premier port de plaisance d'Europe.

En Corse, de nombreuses entreprises vivent grâce à l'industrie du nautisme et à la plaisance mais ne peuvent se développer faute de places dans les ports et d'infrastructures spécialisées (Bassin de travail, cale sèche etc.)

Pourtant la demande existe et s'accroît.

Elle concerne tous les secteurs : gardiennage, hivernage, entretien, équipement, reconditionnement, rénovation...pour une activité économique qui s'étale sur toute l'année.

Malgré un personnel hautement qualifié, ces marchés à forte valeur ajoutés échappent aux entreprises insulaires et enrichissent d'autres ports de Méditerranée.

Monsieur le Président, la Corse s'est fort heureusement dotée de son Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse 2017-2023, à hauteur de 182,3 millions d'euros.

N'est-il pas urgent de mettre en chantier un véritable Schéma d'Aménagement et de Développement du Nautisme et de la Plaisance Corse et de le doter en conséquence ?